

DEMANDE DE PRIME D'INSTALLATION POUR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) NOUVELLEMENT AGREE(E)

Nom : Nom de naissance :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse.....

Téléphone :Mail :

Percevez-vous actuellement des prestations familiales de la MSA Auvergne ? OUI NON

Etes-vous assuré maladie ou ayant droit à la MSA Auvergne ? OUI NON

N°INSEE :

Agrément délivré le par le Conseil départemental de :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) M(me)

Déclare solliciter l'attribution de la prime d'installation pour l'achat de

.....
.....

Je m'engage sur l'honneur à respecter la charte d'engagements réciproques dont j'ai pris connaissance

Date :

Signature

Rappel des pièces à fournir

- ✗ imprimé de demande complété et signé
- ✗ photocopie de la notification d'agrément
- ✗ photocopie de l'attestation de formation
- ✗ les photocopies des deux premiers bulletins de salaire

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies et autorise le traitement informatique des renseignements donnés dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je prends connaissance du fait qu'ils pourront être vérifiés. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Ce formulaire, dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, est à retourner à l'adresse suivante :

MSA Auvergne Service Action Sociale
16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT FERRAND CEDEX 9
Ou : contactsocial.blf@auvergne.msa.fr

Toute demande incomplète sera retournée au demandeur

PRIME D'INSTALLATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

OBJECTIF :

Attribuer une aide financière pour renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et faciliter l'équipement en matériel de puériculture et de sécurité, nécessaire à l'exercice de la profession.

BENEFICIAIRES :

Les assistants maternels nouvellement agréés qui relèvent de la MSA (ou leur conjoint) au titre de la branche famille.

Et/ou si pas allocataire, l'assistant maternel doit être assuré maladie MSA.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- ✓ Être agréé pour la première fois et avoir suivi la première partie de la formation obligatoire avant l'accueil du premier enfant
- ✓ Se prévaloir d'un minimum de 2 mois d'activité
- ✓ Formuler la demande dans un délai d'un an à compter de la date de l'agrément
- ✓ Exercer son activité à domicile ou dans le cadre d'une Maison d'assistants maternels (MAM) sous réserve de l'existence d'une convention cadre
- ✓ S'engager à exercer pendant au moins 3 ans révolus à compter de la demande de la prime
- ✓ Appliquer une tarification respectant la limite maximale de cinq Smic horaire/jour fixée dans le Code de la sécurité sociale
- ✓ Renseigner ses disponibilités sur le site Internet www.monenfant.fr et si possible être référencé auprès d'un relais petite enfance (RPE)
- ✓ Aucune condition de ressources

MONTANT DE LA PRIME :

Montant forfaitaire de 1200 €